

**Département
de la Dordogne**

**République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement
de Nontron
Canton de THIVIERS**

DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL

L'an Deux Mil treize, le vingt juin, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul. M. CHAMINADE Yannick. M. BONNET Daniel , M. DOOM Matthieu. Mme FAURE Marie-Annick, M. JOLLIVET Jean-Paul. Mme LAGARDE Bernadette. M. LEBRUN Serge. Mme PUYBAREAU Christiane. M. REDON Robert, M. Jean ROUCHAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. CHAMINADE André représenté par M. Yannick CHAMINADE, Mme DEBORD Delphine représentée par M. Serge LEBRUN. M. STOCKI Georges représenté par Mme Bernadette LAGARDE.

ABSENT : HABONNEAU Jean-Luc .

Date de convocation : 14 juin 2013.

Nombre d'élus : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Bernadette Lagarde a été désigné secrétaire de séance.

A la demande du Maire il est décidé d'un commun accord de rajouter à l'ordre du jour :

- délibération pour répondre au courrier de M. Eric Cordier
- délibération concernant le paiement du défibrillateur (virement de crédits)
- délibération concernant l'adhésion au BBD

1/ Approbation du PV de la séance du 24 MAI 2013.

Le Procès verbal du 24 MAI 2013 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour encaissement et reversement redevances photocopieurs

Lors du conseil municipal du 12 avril 2013, M. le Maire a informé le Conseil qu'il avait été contacté par SFERE BUREAUTIQUE de Boulazac. Après discussion le Conseil Municipal était d'accord pour que SFERE BUREAUTIQUE se substitue à QUADRIA, étant ici précisé que SFERE BUREAUTIQUE en partenariat avec Konica Minolta propose une aide de reprise qui couvre la totalité des trimestres restant dus à QUADRIA .

QUADRIA a fait connaître le montant de l'indemnité de résiliation :

- partie locative et après règlement du loyer du 1^{er} avril au 30 juin 2013, l'indemnité de résiliation s'élève à 1 606,50 € HT.
- partie maintenance, l'indemnité de résiliation s'élève à 2 154,95 € HT
- Total des frais de résiliation : 3 761,45 € HT soit 4 498,70 € TTC

- Restitution des 2 matériels à l'Agence de Brive

Après discussion le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'accepter le règlement de SFERE BUREAUTIQUE de Boulazac d'un montant de 3 761,45 € HT, soit 4 498,70 € TTC pour frais de résiliation auprès de QUADRIA

- et de procéder au règlement auprès de QUADRIA du même montant

Les montants correspondants sont ouverts au budget.

3 / - Gouvernance : représentant des communes au Conseil Communautaire

Dans le cadre de la concertation sur la gouvernance et plus particulièrement à propos des nouvelles modalités d'élection des conseillers communautaires, M. le Maire présente les explications au Conseil, celle-ci s'effectuera en fonction de la population municipale de 2010.

Une réunion d'information par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Thibérien, se tiendra le Mercredi 26 juin 2013 à la Salle des Fêtes de Corgnac sur L'Isle. La présence de l'ensemble des Conseillers municipaux est souhaitée.

4/ Convention de location du snack :

A/ M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre recommandée avec accusé de réception datée du 12 juin 2013 adressée à la Mairie par M. Eric Cordier, concernant le règlement des loyers de juillet et août 2012 restés en suspens de règlement pour un total de 700 €, souhaitant que le montant soit officiellement ramené à 600 €.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a, comme il l'avait promis à M. Cordier, réglé à titre personnel, l'augmentation pratiquée pour 2012, soit 100 € directement à la Trésorerie de Thiviers. Par suite de ce règlement M. Eric Cordier devait acquitter le solde soit 600 €. M. Cordier n'est pas d'accord sur cette façon de procéder et demande à M. le Maire qu'il soit voté une délibération officialisant le montant du loyer à 600 €.

Le Conseil Municipal, après discussion et pour tenir compte de la situation particulière, DECIDE à l'unanimité :

- que le montant du loyer dû par M. Eric Cordier pour la saison 2012 soit fixé à 600 €.

Un mandat de réduction de 100 € sera établi en conséquence.

Précision par M. le Maire : M. Cordier s'était plaint qu'après le cambriolage du mois d'août 2012, les réparations n'avaient pas été effectuées, pour eux, assez rapidement par la Commune. Or, après renseignements pris lorsqu'il y a cambriolage les réparations doivent être effectuées par le locataire.

Il s'agit légalement d'une obligation du preneur.

B/ M. le Maire précise que M. Mallais Sébastien, nouvel habitant de Nantheuil, est d'accord pour prendre la location du snack, pour une durée de cinq ans, avec possibilité pour chacune des parties de dénonciation annuelle, moyennant un loyer mensuel de 350 €, laquelle convention inclut également la fermeture du snack pour la soirée du 20 juillet 2013 organisée par le Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- que la convention soit établie avec M. Mallais Sébastien,

- et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer la convention.

5/ - délibération concernant le paiement du défibrillateur

M. le Maire informe le Conseil que le défibrillateur a été livré et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour virement du compte 23 au compte 21 pour le paiement.

Le vendeur assurera la formation nécessaire à son utilisation.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire :

- décide de modifier les crédits budgétés comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Op / OPERATIONS EQT NON INDIVIDUALI		2 300,00		2 300,00
Installations de voirie Immo.corporelles en cours – construction	2313 9999	2 300,00	2152 9999	2 300,00
DEPENSES INVESTISSEMENT		2 300,00		2 300,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

6/ - délibération concernant l'adhésion du BBD Boulazac Basket Dordogne

M. le Maire : j'ai reçu ce matin la représentante du BBD qui nous a proposé de renouveler les cartes d'abonnement pour la prochaine saison, de ce rendez-vous il en résulte :

Le Boulazac Basket Dordogne qui évolue en milieu professionnel depuis plusieurs années, compte à ce jour 275 licenciés, 12 équipes amateurs et un Centre de formation créé en 2010.

A l'instar des actions comparables menées par le Conseil Général de la Dordogne avec les collègues, il souhaite promouvoir le développement du basket à l'échelle du Département.

A cet effet, il propose aux Communes la mise en place d'un partenariat donnant la possibilité aux élèves, adolescents voire adultes de notre commune de participer à un ou plusieurs matchs au cours de la saison sportive.

Cette démarche présente un intérêt social et sportif qui s'inscrit dans notre objet d'accompagner le développement du sport et de la vie associative sur le territoire de notre commune.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons d'attribuer la somme de 500 €, au Boulazac Basket Dordogne dans le cadre d'un partenariat ouvrant l'accès à : 6 cartes d'abonnement donnant accès à tous les matches et 50 places à 3 € pour les enfants et accompagnants afin d'assister à un match lors de la saison 2013/2014.

Les cartes d'abonnement sont réservées aux habitants de la commune.

LE CONSEIL,

Prenant en compte l'exposé de Monsieur le Maire;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de s'associer au partenariat proposé ;

DELIBERE :

DECIDE acquérir 6 abonnements et 50 places pour la somme de 650 €, versée au Boulazac Basket Dordogne au titre de la saison 2013/2014.

DONNE délégation au Maire (ou au Maire délégué) d'organiser la mise en œuvre de ce partenariat.

PRECISE que la dépense en résultant sera imputée à l'article 6232 de la section de fonctionnement du budget 2013.

M. le Maire : la première année je me suis occupé personnellement de la gestion des cartes d'abonnements, la seconde année c'est Delphine Debord, et je propose que pour cette saison les cartes d'abonnements restent en dépôt à la mairie, et que Christelle Beaubatie s'occupe de les remettre aux demandeurs habitants de Nantheuil. En effet, certaines personnes seraient gênées pour aller chercher les cartes à un domicile privé.

Questions diverses :

* Paul Canler : je viens de recevoir l'Avis du Domaine concernant le hangar du Puy Saint Jean. Donc on peut se rapprocher de M. et Mme Puyzillou/Auzeau pour discuter de l'acquisition qu'ils projettent d'en faire.

* Serge Lebrun : je souhaite faire passer mon abonnement ERDF en 380, je n'arrive pas à joindre les services concernés. Paul Canler : voici le n° réservé aux particuliers : 0 969 321 867.

* Jean Rouchaud : Quelle est la capacité maximale qui peut être amenée au Plan d'eau : Daniel Bonnet : le Syndicat Départemental d'Energie a été contacté. Jean-Paul Jollivet : il a été répondu : il faut d'abord choisir le mode d'énergie souhaité pour le chauffage de la salle.

* Paul Canler : ce matin j'ai reçu une lettre de Monsieur le Préfet qui s'adresse aux Maires. Je vous en fais lecture :

"Opération de sécurité estivale 2013.

L'attractivité de la Dordogne induit une exigence de qualité qui impacte l'action publique relevant de la responsabilité première de l'Etat : le champ de la sécurité.

Aussi, j'ai souhaité reconduire en 2013 le plan d'action interministériel de contrôle des activités estivales dans les domaines de la sécurité intérieure, de **la sécurité civile et de la sécurité sanitaire et environnementale.**

Ce plan permet, grâce à l'intervention coordonnée des services de l'Etat dans le département, d'assurer une couverture optimale du territoire, en renforçant les dispositifs de protection du consommateur, de protection des biens et des personnes pour la période allant du 15 juin au 15 septembre 2013.

J'ai l'honneur de vous transmettre le tableau récapitulatif des opérations de contrôle qui seront effectuées pendant cette période : **Contrôles d'alcoolémie lors de festivités, contrôles de véhicules...**

Les services de l'Etat restent vigilants pour garantir, grâce à la surveillance de tous les secteurs intéressant la vie quotidienne des populations, la sécurité de tous. "

* Paul Canler : les brodeuses veulent organiser leur repas annuel et m'ont demandé si on peut leur prêter la structure. Je précise qu'elles font partie du club des aînés. Après discussion : je vais les contacter pour savoir si elles pourraient envisager de faire leur repas sous la structure montée au Plan d'eau.

* Jean Paul Jollivet : Concernant les réparations du tracteur : les pièces importées d'Asie seront au garage fin juillet ou début août. Une fois le tracteur réparé le giro-broyeur ne doit plus lui être attelé, car il n'est pas assez puissant. En attendant les réparations, la commune est obligée de louer un tracteur-tondeuse aux Ets Bouchaud. Un petit tracteur agricole pourrait être acheté afin de pouvoir tracter le giro-broyeur.

Matthieu Doom : J'ai appris que M. Karsenti vendait son tracteur.

Yannick Chaminade : M. Bordet en a un à vendre mais relativement vieux.

Paul Canler : il faudrait voir M. Karsenti.

* Paul Canler donne lecture au Conseil de la lettre reçue de THIVIERS SPORT AUTO, Mr Patrick Lopez, concernant le rallye se déroulant les 21 et 22 juin 2013.

* Daniel Bonnet : Cet après midi j'étais à Nanthiat avec le Syndicat d'Eau, il m'a dit qu'il n'avait pas eu la réponse de la Mairie concernant les points incendie. Paul Canler : je l'ai envoyée à la SAUR comme prévu.

* Daniel Bonnet : Jean-Luc Habonneau m'a parlé du chemin et du busage, chemin qui le jouxte. Il est urgent de poser des buses plus importantes que le tuyau qui y est déjà, et reboucher avec de la castine. Paul Canler : David Joyaux passe lundi matin à la mairie pour faire le point, je vais lui en parler.

* Yannick Chaminade : les bas côtés de la route d'Orage à Fard devraient être fauchés. A Orage serait-il possible d'écrire au propriétaire de la maison qui se trouve à l'angle de la route. Les arbres gênent la visibilité, ainsi que ceux qui se trouvent de l'autre côté et qui appartiennent à M. Eymard.

* Paul Canler : je vais voir ce qui peut être fait. M. Vacher réclame un miroir, la DDT (M. Galvagnon) m'a précisé que la pose d'un miroir était interdite hors agglomération. De plus il faudrait limiter la vitesse à 50 km/heure sur la route départementale ce qui n'est pas envisagé par les services du Conseil Général (Direction des Routes).

* Robert Redon : Concernant les fosses septiques, celles-ci devraient être vidées tous les 4-5 ans, et surtout pas dans les champs, je voudrais préciser que l'on peut passer par l'intermédiaire du SPANC dont les bureaux se trouvent à la maison des Services à Thiviers. (n° 05.53.62.30.35). Une entreprise contacte ensuite le propriétaire demandeur. Un tarif préférentiel est accordé.

* Marie Annick Faure : la date du 20 juillet est toujours maintenue par le Comité des Fêtes ? Yannick Chaminade : elle est maintenue on prépare.

* Daniel Bonnet : L'évaluation de la future station de traitement de l'eau du Pont de Château a été faite, mais la construction ne sera pas démarrée avant un an.

* Bernadette Lagarde : le samedi 22 juin à 12 h 30 est programmée la fête des voisins du Tuquet, c'est avec plaisir Mesdames et Messieurs les Conseillers que nous vous recevront.

* Paul Canler : il faut s'occuper de la commande des bouteilles d'oxygène pour le plan d'eau. Une pharmacie de Thiviers va être contactée.

Séance levée à 22 h 30.

Rédaction du PV : Bernadette Lagarde

Responsable du PV : Paul Canler, Maire de la Commune.